



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 7 avril 2022

Présents : J.FARCY, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, S.DUHEN, P.BUTEUX, M.CAGNARD, C.DAMAGNEZ, L.JOSSE, J.MARTIN, AM.BECHET, L.NIVELLE, Y.MONIN, M-L.SAVREUX

Absents excusés : L. BALESSENT ayant donné pouvoir à Y.MONIN et H.LEVE ayant donné pouvoir J.FARCY

Secrétaire de séance : M-L.SAVREUX

Ordre du jour :

Monsieur MONIN apporte une modification au compte-rendu de la réunion de conseil du 24 janvier 2022 en précisant que le vote pour la création de poste, celle-ci a fait l'objet de 2 Abstentions et non 2 votes contre.

Monsieur MONIN souhaite également apporter à l'ordre du jour le complément de travaux de l'Abbatiale.

1- Election du Président de séance pour les votes des comptes administratifs :

Monsieur Joël FARCY est élu Président de séance pour les votes des comptes administratifs.

Adopté à l'unanimité

2- Vote du Compte Administratif - Assainissement :

Les points 3, vote du CG assainissement, point 4, vote de l'affectation de résultat assainissement, point 5, service assainissement, surtaxe et point 6, sont présentés dans le tableau ci-dessous qui est la synthèse du compte administratif de l'exercice 2021.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		176 430,49		129 184,57		305 615,06
Opérations exercice	56 827,17	50 804,09	109 406,72	62 637,09	166 233,89	113 441,18
TOTAL	56 827,17	227 234,18	109 406,72	191 821,66	166 233,89	419 056,24
Résultat de clôture		170 407,41		82 414,94		252 822,35
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		170 407,41		82 414,94		252 822,35
Résultat définitif		170 407,41		82 414,94		252 822,35

Adopté par 12 voix pour

3- Vote du Compte Administratif - Commune :

Les points 3, vote du CG, point 4, vote de l'affectation de résultat, point 5, service assainissement, surtaxe et point 6 sont présentés dans le tableau ci-dessous qui est la synthèse du compte administratif de l'exercice 2021.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	174 711,67			612 316,97	174 711,67	612 316,97
Opérations exercice	640 695,92	728 580,35	1 175 334,19	1 120 411,75	1 816 030,11	1 848 992,10
TOTAL	815 407,59	728 580,35	1 175 334,19	1 732 728,72	1 990 741,78	2 461 309,07
Résultat de clôture	815 407,59	728 580,35	1 175 334,19	1 732 728,72	1 990 741,78	2 461 309,07
Restes à réaliser	545 906,91	467 883,32			545 906,91	467 883,32
Quote part SITE		21,73		401,71		
TOTAL CUMULE	1 361 314,50	1 196 485,40	1 175 334,19	1 733 130,43	2 536 648,69	2 929 615,83
Résultat définitif	164 829,10			557 796,24		392 967,14

Adopté par 12 voix pour

4- Vote du Compte de Gestion – Commune :

Adopté par 12 voix pour

5- Intégration de la quote-part du SITE suite à dissolution :

Suite à la dissolution du Syndicat de transports d'élèves, l'intégration de la quote-part est faite au budget (Voir tableau ci-dessus)

6- Affectation du résultat – Commune :

7- Vote des taux :

Le taux sera le même que l'an passé, soit 41,68 % sur le bâti.

Adopté à l'unanimité

Monsieur MONIN précise que concernant le coût de l'énergie pour la commune les tarifs sont normalement bloqués jusqu'en 2025.

8- Vote BP – Commune :

Monsieur Daniel BALAVOINE (SRA) demande à quoi correspond à la ligne budgétaire 6228 pour un montant de 4 467,56 € pour laquelle il est juste indiqué « divers ». Après vérification, il s'agit de vacations de pompiers.

Monsieur Daniel BALAVOINE (SRA) demande également une explication pour la ligne budgétaire 6712 pour laquelle il est indiqué « amende » pour un montant de 400 €.

Monsieur MONIN de répondre que cela correspond à une amende reçue par la commune pour un pulvérisateur qui n'était plus aux normes.

Monsieur BUTEUX demande des précisions sur les agents ayant leur formation phyto.

Monsieur MONIN de répondre que Romain CHIVOT, Alexandre LEMAIRE et Alain BALESSENT ont la formation phytosanitaire.

Au regard du budget toujours conséquent pour la réfection de l'abbatiale, **Monsieur Daniel BALAVOINE (SRA)** demande pour combien de temps il y aura encore des travaux, expliquant que le Beffroi est également en souffrance, délaissé, aucun travaux n'ayant été réalisé pour ce bâtiment, outre les travaux de toiture récemment.

Monsieur MONIN précise que la commune va réaliser la tranche de travaux 3/5 sur l'abbatiale puis nous verrons si il faut ralentir.

Monsieur FARCY précise effectivement que 5 000 000 € c'est une somme mais la commune perçoit 83% de subvention.

Monsieur MONIN confirme à **Monsieur BALAVOINE** qu'effectivement nous ne devons pas mettre de coté le beffroi.

Monsieur MONIN indique qu'une demande pour classer le beffroi en tant que monument historique a été faite auprès de la DRAC et de la Région. Ceci prend du temps et tant que le beffroi ne sera pas classé, la commune ne pourra pas bénéficier de subventions aux fins de réfection.

Madame MARTIN précise que la demande est en bonne Voie et indique qu'une procédure de classement dure entre 8 et 10 ans.

Madame MARTIN indique également que la fusion des deux DRAC a très certainement retardé le dossier mais que cette demande devrait aboutir dans les 2 prochaines années.

Monsieur MONIN indique que la commune a acheté des éco cup (gobelets plastiques réutilisables) et ont été donnés à certaines associations : 350 pour le Foyer Pour Tous, 350 pour le comité des fêtes, 150 pour le club de pétanque. Ceux-ci ont coûté 0,55 € l'unité.

Monsieur Daniel BALAVOINE (SRA) demande ce qu'il en est du remboursement de l'assurance de la salle d'évolution sportive. Monsieur MONIN d'indiquer que la commune a retouché 80%. Reste à percevoir entre 70 000 € et 80 000 €.

Le budget primitif d'assainissement s'établit à 227 144.87 € en investissement et 171 837.49€ en fonctionnement.

Le Budget primitif de la commune s'établit à 1 725 252.12 € en investissement et 1 309 357.14 € en fonctionnement

Adopté à l'unanimité

9- Elections : organisation des bureaux de vote

Pour le dimanche 11 avril 2022 : 1^{er} tour des élections présidentielles

8H – 11H : Y.MONIN, L.BALESSENT, P.BUTEUX, J.MARTIN

11H – 13 H : D.BALAVOINE, V.LECOMTE, ML.SAVREUX, J.FARCY

13H – 16H30 : C.DAMAGNEZ, L.NIVELLE, AM.BECHET

16H30 – 19H : M.CAGNARD, H.LEVE, S.DUHEN, L.JOSSE

Pour le dimanche 24 avril 2022 : 2^{ème} tour des élections présidentielles

8H – 11H : Y.MONIN, L.BALESSENT, P.BUTEUX, J.MARTIN

11H – 13 H : D.BALAVOINE, ML.SAVREUX, J.FARCY

13H – 16H30 : C.DAMAGNEZ, L.NIVELLE, AM.BECHET

16H30 – 19H : M.CAGNARD, H.LEVE, S.DUHEN, L.JOSSE

Dépouillement pour les deux tours. Scrutateurs : H.LEVE, J.FARCY

Monsieur MONIN indique également que deux tables de dépouillement seront organisées

Adopté à l'unanimité

10- Secours pour obsèques : (vote à huis clos) :

Sujet abordé après la clôture de séance.

11- Litige CIP – médiation :

Un problème est apparu sur les plafonds et le placo. Pour le retard de travaux ont donc été appliquées des pénalités pour un montant 17 800€. A la demande de l'entreprise, rendez-vous est pris entre Monsieur MONIN, J.FARCY et Mme CLAEYS et la société chargée de réaliser les travaux afin de trouver une médiation.

11-bis travaux complémentaires de l'Abbatiale

Monsieur MONIN indique que suite aux travaux actuellement en cours sur l'abbatiale, un complément de travaux est nécessaire notamment sur des vitraux.

Montant de 20 581.53 € financé en partie par les subventions.

Adopté à l'unanimité

12- Autorisation du maire de recruter des agents en contrat PEC (Parcours Emploi compétences) :

Monsieur MONIN explique que recruter un agent en contrat PEC c'est quelqu'un qui travaille 28 heures par semaine et la commune perçoit 80% d'aides. Il explique cette nécessité de recruter car Monsieur LEMAIRE est en arrêt et que c'est compliqué. Il indique également qu'un autre agent a la COVID, qu'un autre a un problème au genou, qu'un autre agent demande à réduire son temps de travail à 20h.

Adopté à l'unanimité

13- 1607 heures – organisation du temps de travail et journée de solidarité :

Monsieur MONIN explique que les agents ont 7 heures de travail à effectuer. Celles-ci seront lissées sur le temps de travail actuel.

Madame Valérie LECOMTE (SRA) demande quelle est la quotité de temps de travail actuel des agents, si tous font le même nombre d'heures et si ceux-ci bénéficient de RTT. **Monsieur MONIN** de répondre que les agents effectuent 35 heures par semaine avec 5 semaines de congés payés. La différence est que les agents techniques effectuent plus d'heures l'été et moins l'hiver (système de compensation).

Adopté à l'unanimité

14- Sécurisation abords école – Plan de financement :

Il est prévu de modifier les ralentisseurs devant l'école avec une nouvelle sécurisation par marquage au sol avec des bandes blanches.

Adopté à l'unanimité

15- Sécurisation de la salle du Trésor – Plan de financement :

Un devis a été demandé pour la pose d'une caméra et d'une alarme. Montant du devis : 2 066 €.

La DRAC subventionnerait à hauteur de 1 033 € et le Département à hauteur de 516 €.

Monsieur MONIN indique la mise en route des hologrammes le 3 mai à partir de 17 heures.

Adopté à l'unanimité

16- Diagnostic amiante et plomb abbatiale :

Cela a été demandé par l'inspection du travail. Le diagnostic a été réalisé.

Adopté à l'unanimité

17- Annulation bail infirmières – nouvelle convention :

Les clés ont été rendues et Corine MERCIER demande d'établir un nouveau bail. Elle reste seule dans le cabinet d'infirmières.

Adopté à l'unanimité

18- Numérotation rue de la Ferté :

Monsieur MONIN indique que Monsieur LARTIGUES demande à ce que soit créé un numéro 7 rue de la Ferté afin de pouvoir faire entrer ses livraisons.

Adopté à l'unanimité

19- Adhésion de la ville d'Albert à la FDE 80 :

Monsieur MONIN indique ne pas avoir le choix. Ce sont des demandes courantes pour les communes qui ne sont pas encore adhérentes.

Adopté à l'unanimité

20- Protection sociale complémentaire (santé prévoyance) :

Monsieur MONIN explique que cela sera obligatoire à partir de 2025.

Est proposé une participation à hauteur de 10 € au titre de la prévoyance et 15 € au titre de la mutuelle par agent. Cela représenterait un coût de 1 200 € par an.

Adopté à l'unanimité

21- Questions diverses et d'initiatives :

Monsieur MONIN indique que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin.

Monsieur MONIN indique que le Syndicat Mixte Baie de Somme organise une fête autour du Parc Naturel Régional (PNR). A ce titre les élus, uniquement, sont conviés le 1^{er} juillet au Centre culturel de Saint-Riquier. D'autres événements sont prévus les 2 et 3 juillet pour tous (cf annexe 1), gratuitement avec des stands et activités. Un article paraîtra prochainement. Il est demandé au comité des fêtes d'organiser la buvette.

Monsieur MONIN indique avoir reçu un chèque d'un montant de 700€ de la part du Café de l'Abbaye pour la terrasse. Il sollicite l'autorisation de la commune pour mettre en place des soirées musicales les 24 juin, 14 et 30 juillet, le 14 août et le 10 septembre de 18 heures à 23 heures 30. **Madame DUHEN** indique que cela risque de faire doublon avec les activités de la commune le 14 juillet et demande s'il ne serait pas mieux que l'événement du 14 juillet soit déplacé au 13. **Monsieur MONIN** d'indiquer qu'il n'a pas reçu de demande pour la terrasse au mois de juillet mais que si elle était installée elle ne le serait certainement pas tout l'été, les riverains s'en plaignant ainsi que le pharmacien.

Monsieur MONIN indique le passage d'une randonnée cycliste des retraités de la SNCF le 14 mai prochain dans la commune.

Le 15 mai aura lieu le rallye des princesses au départ de Paris place Vendôme et qui passera par la commune (environ 2 heures).

Monsieur MONIN indique en fin de réunion que H.LEVE a donné pouvoir pour les votes précédents à Monsieur J.FARCY, et L.BALESSENT à Monsieur MONIN.

Monsieur BALAVOINE (SRA) indique que suite à un deuil dans l'abbatiale samedi 9 avril, il a observé que des pigeons étaient présents dans l'abbatiale.

Monsieur FARCY indique qu'à sa connaissance l'ensemble des trous ont été bouchés et qu'il est nécessaire de voir sur place où ils peuvent encore passer.

Monsieur MONIN indique que la coopérative NORIAP ainsi que le département ne souhaitent pas participer financièrement à la suppression des pigeons. Seules la Maison de retraite et la coopérative Calipso ont répondu de manière positive

Madame LECOMTE (SRA) demande si l'électrification de la façade fonctionne toujours.

Madame Martin indique que de toute façon les pigeons s'y habituent.

Madame CAGNARD indique que suite au départ à la retraite de Madame GODET, il y a eu l'arrivée d'une nouvelle employée prénommée Morgane.

Madame BECHET Souligne cette information en indiquant que c'est une personne jeune et enthousiaste avec un bon CV et qui parle 3 langues.

Monsieur MONIN indique qu'à l'avenir il est prévu que l'accueil se fasse au Centre culturel. **Madame MARTIN** d'indiquer qu'elle n'a pas de nouvelles à ce sujet.

Monsieur MONIN demande à **Monsieur BALAVOINE (SRA)** si, dans le cadre du jumelage, c'est bien le 5 août pour les allemands. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** d'indiquer que le voyage se déroule les 5-6 et 7 août et que le retour se fera sur la journée du 8 août. Le voyage en Allemagne se fait en bus avec différentes visites. La mairie a pour habitude de remettre un cadeau et que les idées sont les bienvenues.

Madame JOSSE indique qu'il lui est difficile de pouvoir être à 18 heures au Conseil et propose que ceux-ci soient reportés au mercredi après-midi ne travaillant pas sur cette période. **Monsieur MONIN** indique que les salariés ne travaillant pas le mercredi après-midi, c'est impossible.

Madame JOSSE pose une question à **Monsieur FARCY** relative au fonctionnement de la salle communautaire à côté du collège d'Ailly le Haut Clocher. Elle précise que le collège n'a le droit de l'utiliser que deux fois par an.

Monsieur FARCY confirme que des modifications de règlement quant à l'utilisation de la salle communautaire ont été réalisées.

Il souhaite se renseigner sur ce point en indiquant également ne pas avoir connaissance que cette disposition d'utilisation s'applique pour le collège d'Ailly le Haut Clocher.

Madame CAGNARD pose une question à **Monsieur FARCY** relative aux poubelles. Elle indique vivre seule et que ses voisins sont 5, mais que pour autant la contenance des poubelles est similaire.

Monsieur FARCY d'indiquer que la contenance est différente. Il ajoute que renseignement pris auprès de la Communauté de Commune du Ponthieu Marquenterre (CCPM) il est possible de peindre en jaune le couvercle d'une poubelle au gabarit identique à celle délivrée par la CCPM afin d'y mettre les déchets en vrac en lieu et place des sacs plastiques jaunes.

Madame CAGNARD demande ce qu'il en est des chiens qui font leurs besoins sur les fleurs de la commune, plus particulièrement ce qu'il est possible de faire contre leur propriétaire. Elle indique le cas d'une personne, arguant le fait qu'elle est sûre de la personne. **Monsieur MONIN** d'ajouter qu'il n'est pas contre la délation et qu'il est possible de faire quelque chose quand on connaît le nom de la personne incriminée.

Monsieur FARCY indique qu'il y aura une équi-rando lors de la fête du cheval le dernier week-end de juillet.

Madame LECOMTE (SRA) demande si une réponse a été apportée suite au courrier que la commune devait adresser à la CCPM concernant le portage des repas au domicile des aînés. **Monsieur FARCY** de répondre à la négative.

Madame LECOMTE (SRA) demande s'il est prévu un passage de la fibre rue Notre Dame, avant les travaux, rappelant qu'aucune ouverture n'était possible pour une durée de 5 ans après les travaux et plus largement le passage de la fibre au niveau de la commune. **Monsieur MONIN** de répondre que les gaines étaient déjà présentes et que le reste (l'installation de la fibre) appartenait à Orange et Somme Numérique.

Madame SAVREUX indique que le garage sur la place est vendu.

Clôture de séance à 19 h 45.

Le point 13, secours pour obsèques, est abordé une fois la séance levée, à huis clos. Monsieur le maire rappelle que les élus sont soumis au secret professionnel et que ce qui se dit à ce moment précis ne doit pas être divulgué. Ce point ne peut donc faire l'objet d'un compte-rendu.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 21 avril 2022